

STAGE CODE 2024-2025



L'Institut Charles Quentin propose à votre enfant de passer le code en toute simplicité en partenariat avec l'école de conduite « Daniel Auto-Moto » à Crépy en Valois

2 SESSIONS
Au choix

Session 1 : 8 séances de novembre à janvier 2025 - Examen en janvier

Session 2 : 8 séances de janvier à mars 2025 - Examen en mars

380 € par élève

(comprenant frais d'inscription + séances de formation à l'Institut + pack web + livret de code)
+ Inscription individuelle à l'examen)

L'examen du code se déroule dans l'établissement à l'issue de la formation par l'organisme SGS, agréé par l'Etat, qui fait passer l'examen



NOUVEAU 2024

L'école de conduite vous propose de poursuivre l'apprentissage de la conduite.

Une remise vous sera allouée sur l'inscription au permis !!

Les heures de conduite peuvent être assurées sur le temps des activités du jeudi après-midi.

Pour plus de renseignements prendre contact avec l'auto-école

03 44 39 64 08



FICHE INSCRIPTION AU CODE DE LA ROUTE

Session 1 INSCRIPTION AVANT MI -OCTOBRE 2024

Session 2 INSCRIPTION AVANT MI-DECEMBRE 2024

Identité de l'élève

Nom Prénom Classe

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

Coordonnées des Parents

Nom Prénom

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- 1 E-photos d'identité agréée ANTS
- 1 photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 1 attestation d'hébergement et photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
- Copie certificat de participation à la journée du citoyen
- Copie attestation de sécurité routière ASSR 1^{er} et 2^{ème} niveau (concerne les personnes nées après le 31/12/1987)
- Règlement par chèque à l'ordre de Daniel Auto-Moto

Le candidat déclare : Etre en instance d'examen

- Dans le même ou un autre département Oui Non
- Pour la même ou une autre catégorie Oui Non
- Comprendre et lire couramment le française Oui Non
- Devoir conduire un véhicule aménagé Oui Non

Le candidat a choisi : De suivre une formation selon la formule

- De l'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C) Oui Non
- De la conduite supervisée Oui Non

Le candidat est :

- Porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact...) Oui Non
- Atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée Oui Non
- Titulaire d'une pension d'invalidité civile ou militaire Oui Non

Fait le

Signature du responsable légal

